

Politique R.S.E.



UTIGROUP. évolue dans un monde soumis à une très forte concurrence et désire faire connaître ses valeurs.

Après avoir mis en place, par le biais de notre démarche Qualité, une organisation tournée vers nos clients et collaborateurs, nous avons voulu formaliser notre manière de faire. C'est pourquoi nous avons rédigé notre code de déontologie commerciale qui s'efforce de proposer un certain nombre de règles à l'ensemble de nos salariés.

Le code est conçu pour aider à établir, sur de solides fondements déontologiques, nos comportements avec nos collègues et nos interlocuteurs externes.

Notre objectif, outre la protection de la réputation de notre entreprise, est de protéger les intérêts des salariés.

En résumé, il est d'une importance primordiale que **UTIGROUP.** et ses activités se montrent responsables et respectueux de l'éthique sur ses marchés. Il est demandé à chaque collaborateur de s'engager à respecter ce code et ainsi de contribuer à la réussite de l'entreprise.

Christian AUMARD
Président Directeur Général
Le 23 mai 2018



Code de déontologie commerciale

Le code de déontologie commerciale d'**UTIGROUP.** rassemble les règles auxquelles tous les employés du groupe doivent se conformer. Il fait partie intégrante de notre politique en matière de Responsabilité Sociétale de l'entreprise.

1. Respect des lois

UTIGROUP. et ses filiales, ses employés et ses sous-traitants sont tenus de se conformer à la législation et la réglementation Française.

2. Management

Nous menons nos activités avec professionnalisme et ouverture, dans le respect des droits humains et des intérêts de nos salariés.

3. Collaborateurs

UTIGROUP. attend de ses collaborateurs qu'ils fassent preuve d'intégrité en toute circonstance pour garder la confiance que placent en **UTIGROUP.** les clients, actionnaires, fournisseurs et autres personnes et organismes avec lesquels nous travaillons. Les employés de **UTIGROUP.** doivent respecter et traiter conformément aux modalités contractuelles, les informations confidentielles ayant trait à la technologie, à la propriété intellectuelle et à d'autres actifs ou données reçus de la part de clients, de fournisseurs et d'autres.

4. Clients

En mettant en place des systèmes de gestion de la qualité et des programmes d'amélioration continue, **UTIGROUP.** s'efforce de fournir à ses clients des produits et des services qui les satisfont, voire dépassent leurs exigences. Ces systèmes et programmes ont été conçus afin de répondre rapidement aux demandes changeantes de nos clients et d'améliorer en permanence la qualité de nos services et leur valeur ajoutée.

5. Actionnaires

UTIGROUP. respecte les principes de la bonne gouvernance d'entreprise. L'entreprise soumet régulièrement et au moment opportun des informations fiables aux actionnaires sur son activité, son organisation, sa situation financière, ses performances et sa stratégie.

6. Fournisseurs

UTIGROUP. ambitionne à collaborer étroitement avec ses fournisseurs afin de satisfaire les attentes de ses clients, du point de vue de la qualité et de la valeur ajoutée.

7. Relations d'affaires

UTIGROUP. attend de ses mandataires, fournisseurs et d'autres qui travaillent pour son compte, qu'ils se comportent dans le respect de la loi et de l'éthique et conformément aux valeurs et normes énoncées dans le présent Code.

8. Concurrence

UTIGROUP. se livre à une concurrence loyale, croit en la libre concurrence et n'adhère à aucune pratique commerciale qui, au regard de la loi, serait considérée comme anticoncurrentielle.

9. Intégrité dans les affaires

UTIGROUP. ne propose, ne promet, n'accorde, ne sollicite, ni n'accepte de pots-de-vin ou autre avantage allant à l'encontre de l'éthique et visant à obtenir, conserver ou accorder des contrats ou autre avantage.

10. Conflit d'intérêt

Les employés ne doivent en aucun cas se livrer à des activités personnelles ou agir dans un intérêt financier ou commercial susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts d'**UTIGROUP.** ou pouvant être interprétés de la sorte, ou risquant de compromettre l'exercice des fonctions liées à leurs responsabilités au sein de l'entreprise.

11. Environnement

UTIGROUP. s'engage, dans la mesure du possible, à réduire les effets préjudiciables à l'environnement que peuvent avoir ses activités, produits et services.